

Le 06 mai 2025 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 avril 2025

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

**Absents :**

Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN, M. Bruno VILLEMAGNE

**Procurations :**

Mme Valérie PICQ à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Hervé JAVELLE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN à M. Thomas VINCENT.

Secrétaire : M. Pierre CLAVEL

**OBJET : Actualisation des tarifs du cimetières**

Par délibération n°89/24 en date du 17 décembre 2024, les tarifs municipaux ont été approuvés comprenant les tarifs du cimetière.

Au vu du nouveau règlement fixant les règles de fonctionnement, Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs du cimetière de la manière suivante :

	Nouveaux tarifs proposés	
	15 ans	30 ans
<b>Emplacement pleine terre</b>		
<b>Concession simple 2,50m<sup>2</sup> (2,50 X1 m)</b>		
Nouveau cimetière	300 €	500 €
Renouvellement de concession	300 €	500 €
<b>Concession double (en fonction de l'emplacement 5 ou 6 m<sup>2</sup>)</b>		
Nouveau cimetière – Ancien cimetière	800 €	1 200 €
Renouvellement de concession	800 €	1 200 €
<b>Emplacement caveaux (5 ou 6 m<sup>2</sup>)</b>		
Nouveau cimetière	800 €	1 200 €
Renouvellement de concession	800 €	1 200 €
<b>Cimetière paysager 6 m<sup>2</sup> (3X2 m<sup>2</sup>)</b>	600 €	1 000 €
<b>Colombarium (2 à 3 urnes)</b>	550 €	/
<b>Cavurne 80 X 80 cm (4 à 6 urnes)</b>	700 €	1 000 €
<b>Dispersion des cendres</b>	100 €	
<b>Rétrocession de concession (toute année commencée est dûe)</b>	Remboursement au prorata temporis (montant date d'achat)	

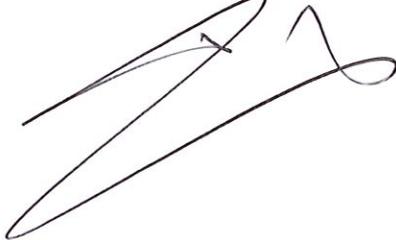
Concessions libres suite à exhumation		
N°147	700 €	1 100 €
N°637	10 000 €	13 000 €
N°413	1 000 €	1 500 €
N°400 bis	200 €	300 €
N°500	700 €	1 100 €
N°17	600 €	1 000 €

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :*

- **D'APPROUVER** l'actualisation des tarifs du cimetière telle que proposée ci-dessus,
- **DE DIRE** que les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès transmission en Préfecture de la présente délibération,
- **DE DIRE** que les tarifs du cimetière adoptés dans la délibération du 17 décembre 2024 ne sont plus applicables dès transmission en Préfecture de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Fait à la Fouillouse, le 06 mai 2025

Le secrétaire de séance,  
Pierre CLAVEL



Le Maire  
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250506-26-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025